



CABINET
Service communication

mardi 20 janvier 2015

ELECTIONS DÉPARTEMENTALES MARS 2015

La Préfecture des Bouches-du-Rhône informe les candidats aux élections départementales des 22 et 29 mars 2015 que le dépôt des déclarations de candidature aura lieu pour tous les cantons du département selon les modalités suivantes :

DATES DU DÉPÔT

◆ Pour le premier tour :

Du lundi 9 février 2015 au lundi 16 février 2015 (samedi et dimanche non compris)
de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h

le lundi 16 février 2015 de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h
(dernier jour et heure limite)

Précision : Le tirage au sort pour déterminer l'ordre d'enregistrement des binômes de candidats interviendra le lundi 16 février 2015 à partir de 18 heures à la Préfecture.

◆ Pour le second tour :

Le lundi 23 mars 2015, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
Le mardi 24 mars 2015, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, heure limite.

LIEU DE DÉPÔT :

Les déclarations de candidatures, assorties des pièces réglementaires, devront être déposées à la
Préfecture des Bouches-du-Rhône
Direction de l'Administration Générale
Bureau des Elections et des Affaires générales
Boulevard Paul Peytral - 13006 Marseille.

Les déclarations de candidature devront être déposées personnellement par un membre du binôme de candidats, un remplaçant ou un mandataire porteur d'un mandat établi par les deux membres du binôme.

CAMPAGNE ÉLECTORALE :

La Préfecture rappelle que la campagne électorale sera ouverte :

◆ Pour le premier tour :

du lundi 9 mars 2015 à 0 h au samedi 21 mars 2015 à minuit.

◆ Pour le second tour :

du lundi 23 mars 2015 à 0 h au samedi 28 mars 2015 à minuit.